Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
APPEL D'OFFRES OUVERT

Marché passé selon une procédure formalisée en application des articles R. 2124-1, et R.2124-2 du Code de la Commande Publique

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC

AVENANT N°1

Annexé à la Délibération n° 2026-07 du 3 février 2026

Pouvoir Adjudicateur

Hotel de Ville
647 rue Jean Jaurès
59156 Lourches
☎ : 03.27.21.99.99

Assistant Technique

E.T.E.I.C
BUREAU D'ETUDES

10 ter rue d'en Haut
59554 Sailly Lez Cambrai
☎ : 03.27.70.55.69
@ : bet.eteic@orange.fr

PROJET

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

SOMMAIRE

A - Identification du pouvoir adjudicateur 3

B - Identification du Titulaire 3

C - Le marché d'exploitation 3

D - Objet de la modification de marché publique 3

E – Détail des amendements 3

L'intégration de la taxe CPB impacte la valorisation de la prestation P1. 4

E - Durée 5

F – Impact de l'avenant 5

G – Les signatures 6

PROJET

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur :
Hôtel de ville
647 rue Jean Jaurès
59156 Lourches
Responsable de la consultation : Madame Duwez-Guesmia, Maire de la ville de Lourches

B - Identification du Titulaire

ENGIE ENERGIES SERVICES ENGIE SOLUTIONS
Domicilié Immeuble Oxygène, Parc de l'Horizon, 10 Avenue de l'horizon, CS 800018, 59651 Villeneuve d'Ascq
Cedex, dont le numéro Siret est 552 046 955 03 377, le code d'activité NAF : 3530 Z et enregistré au répertoire des métiers sous le N°B 552 046 955.

Représentée par Madame Isabelle Rault, en qualité de Directeur d'agence Nord Pas de Calais

C - Le marché d'exploitation

Marche d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux

D - Objet de la modification de marché publique

La présente modification de marché publique a pour objet :

- D'affermir la reconduction expresse prévue au marché.
- Intégration de la nouvelle taxe CPB dans la prestation P1.

E – Détail des amendements

E1) La reconduction expresse

Le Pouvoir Adjudicateur affermie la reconduction expresse conformément aux stipulations prévues à l'article 1.2 du CCAP.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

Le marché est donc prolongé pour une durée de 4 ans ferme conformément à la reconduction expresse définie au marché à partir du 1er janvier 2027. La fin de marché est donc au 31 décembre 2030.

E2) La taxe CPB

L'intégration de la taxe CPB impacte la valorisation de la prestation P1.

Les modalités de facturation du poste P1 suite à la publication du décret n° 2024-718 du 6 juillet 2024 ayant notamment pour effet de fixer pour tous les fournisseurs de gaz une obligation, à partir du 1er janvier 2026, de fournir un nombre de certificats de production de biogaz (CPB) proportionnel au niveau de consommation de leurs clients.

Les dispositions relatives aux CPB s'inscrivent dans le respect du décret n° 2024-718 du 6 juillet 2024 et de toute réglementation ultérieure applicable en matière d'énergie renouvelable et de transition énergétique.

Calcul de l'obligation CPB

Le calcul de l'obligation CPB se fera en fonction de la quantité de gaz livrée.

Année	Coefficients CPB (CPB / kWh PCS)
2026	0.0041
2027	0.0182
2028	0.0415

Le coût unitaire de chaque CPB sera de 100 €/CPB conformément au montant de la pénalité en cas de non acquittement de son obligation CPB.

Le montant total facturé sera calculé comme suit :

P1 CPB (€) = (Volume gaz en MWh PCS) × (Coefficient CPB applicable) × (Coût unitaire du CPB)
Soit un surcoût dans votre facture de :

Année	Surcoût (€/MWh)
2026	0.41
2027	1.82
2028	4.15

Les CPB seront facturés trimestriellement selon les consommations réelles multipliées par la valeur du CPB au prorata temporis de la période :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

Révision des Coûts et Coefficients

La révision du coût CPB en €/MWh se fera comme suit :

$$P1\ CPB = P1\ CPB_0 * \frac{Coefficient\ CPB \times Coût\ unitaire}{Coefficient\ CPB_0 \times Coût\ unitaire_0}$$

Avec :
P1 CPB_0 (€/MWh) : Coût des CPB en € par MWh PCS
Coefficient CPB_0 (CPB/MWh) : Coefficient CPB en vigueur selon la période d'obligation à la date à laquelle l'avenant a été signé.
Coût unitaire_0 (€/CPB) : coût unitaire du CPB en cas de pénalité, ici égale à 100 €/CPB
P1 CPB (€/MWh) : Coût des CPB en € par MWh PCS révisé.
Coefficient CPB (CPB/MWh) : Coefficient CPB en vigueur au moment de la révision.
Coût unitaire (€/CPB) : coût unitaire du CPB en cas de pénalité en vigueur au moment de la révision.

L'ensemble des modifications impacte la prestation P1 à hauteur de : 448,94 € HT/an.

E - Durée

La date de prise d'effet de la modification contractuelle est fixée au 1er janvier 2026 jusqu'à la date d'échéance du marché soit le 31 décembre 2030.

F – Impact de l'avenant

Les montants des prestations du marché de base sont :

Prestations	Montants annuels
P1 TOTAL €HT/AN	177 948,55 €
P2 TOTAL €HT/AN	21 742,00 €
P3 TOTAL €HT/An	24 382,00 €
TOTAL €HT/An	224 072,55 €

Les montants des prestations selon la modification contractuelle n°1 sont :

P1 MT - P2 - P3	Montants annuels
P1 TOTAL €HT/AN	178 397,50 €
P2 TOTAL €HT/AN	21 742,00 €
P3 TOTAL €HT/An	24 382,00 €
TOTAL €HT/An	224 521,50 €

Cette modification impacte à hauteur de 448,94 € HT /an le marché de base, soit une augmentation de 0,2 % au prorata temporis des périodes.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

G – Les signatures

Il n'est rien changé aux autres clauses et articles des C.C.A.P et C.C.T.P, lesquelles demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précédent.

Fait à Lourches, en deux exemplaires, le .....2026.

POUR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	POUR LE TITULAIRE DU MARCHE
Mention "Lu et Approuvé"	Mention "Lu et Approuvé"
+ Signature	+ Signature

PROJET

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE

ANNEXE 1

Les annexes d'acte d'engagement

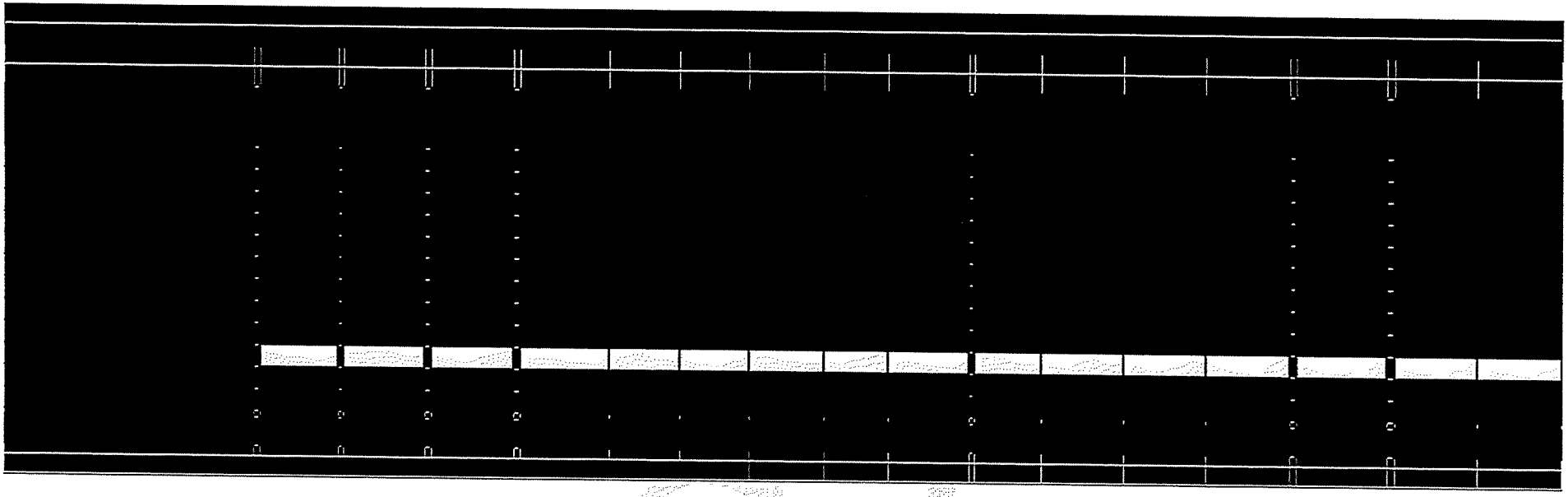
Les annexes ci-après annulent et remplacent les annexes 2 et 3 de l'acte d'engagement.

PROJET

ANNEXE 2
RECAPITULATIF DES REDEVANCES FORFAITAIRES

	Bâtiments	Prestations	P1 TOTAL €HT/AN	P2 TOTAL €HT/AN	P3 TOTAL €HT/An	TOTAL €HT/An	TVA €/AN	TOTAL €TTC/AN
1	Hôtel de ville	P1 MTI - P2 - P3	13 716,65 €	981,00 €	294,00 €	14 991,65 €	2 998,33 €	17 989,98 €
2	Centre Emile Zola	P1 MT - P2 - P3	1 060,60 €	608,00 €	244,00 €	1 912,60 €	382,52 €	2 295,12 €
3	Salle des Sports	P1 MT - P2 - P3	23 693,12 €	2 530,00 €	6 185,00 €	32 408,12 €	6 481,62 €	38 889,74 €
4	La Poste	P1 MTI - P2 - P3	6 824,45 €	702,00 €	65,00 €	7 591,45 €	1 518,29 €	9 109,74 €
5	CAPEP ex Commissariat	P1 MTI - P2 - P3	12 298,13 €	1 073,00 €	450,00 €	13 821,13 €	2 764,23 €	16 585,36 €
6	Ecole Diderot	P1 MT - P2 - P3	2 978,00 €	846,00 €	289,00 €	4 113,00 €	822,60 €	4 935,60 €
7	Ecole Concorcet / Maison de la solidarité	P1 MT - P2 - P3	8 831,55 €	1 214,00 €	377,00 €	10 422,55 €	2 084,51 €	12 507,06 €
8	Local associatif association Main dans la main	P1 MTI - P2 - P3	5 237,42 €	792,00 €	99,00 €	6 128,42 €	1 225,68 €	7 354,10 €
9	Salle des fêtes Salengro	P1 MTI - P2 - P3	23 863,79 €	2 804,00 €	6 897,00 €	33 564,79 €	6 712,96 €	40 277,75 €
10	Eglise	P2-P3		2 868,00 €	251,00 €	3 119,00 €	623,80 €	3 742,80 €
11	Espace Germinal (Petite enfance)	P1 MTI - P2 - P3	39 078,33 €	4 030,00 €	2 218,00 €	45 326,33 €	9 065,27 €	54 391,60 €
12	Ecole Simonne Veil	P1 MTI - P2 - P3	40 815,46 €	3 294,00 €	7 013,00 €	51 122,46 €	10 224,49 €	61 346,95 €
		TOTAL	178 397,50 €	21 742,00 €	24 382,00 €	224 521,50 €	44 904,30 €	269 425,80 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE



ANNEXE 3

RECAPITULATIF DES REDEVANCES DE FOURNITURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE P1/2 ET GAZ SERVICE P1/3

		(a)	(b)	(c)		(d)	(a)+(b)+(c)+(d)					
BÂTIMENTS	q kWh/m3	Coût unitaire € HT / m3	TICGN € HT / m3	TVD € HT / m3	CPB € HT / MWh	T.E € HT / m3	P1/2 € HT/m3	TVA	P1/2 € TTC/m3	P1/3 € HT/m3	TVA	P1/3 € TTC/m3
Hotel de ville												
Centre Emile Zola												
Salle des Sports	130	17,46 €	1,09 €	1,11 €	0,05 €	0,52 €	20,23 €	4,05 €	24,28 €	1,31 €	0,26 €	1,57 €
La Poste												
CAREP ex Commissariat												
Ecole Diderot												
Ecole Concorcet / Maison de la solidarité												
Local associatif association Main dans la main	130	17,46 €	1,09 €	1,11 €	0,05 €	0,52 €	20,23 €	4,05 €	24,28 €	1,32 €	0,26 €	1,58 €
Salle des fêtes Sallengro												
Eglise												
Espace Germinal (Petite enfance)												
Ecole Simonne Veil												
										1,31 €	0,26 €	1,57 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 059-215903618-20260203-D07_2026-DE